

PROCES-VERBAL DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil douze, le dix-neuf juillet, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de M. LE BILLER, Maire de Lézardrieux dans la salle du Conseil Municipal,

Date de la convocation : 12 juillet 2012,

Nombre de conseillers : En exercice : 17 Présents : 11 Votants : 14

Étaient présents : M. Joseph LE BILLER, Michel LE GRAND, Marcel TURUBAN, Jean-Paul LE GOFFIC, Pierre-Yves ARZUL, Yvon LE MASSON, Jean-Yves PEDRON, Loïc GUILLOU, Dominique GUEGO, Xavier TRICAUD. Mme Annyvonne LE COQ,

Étaient absents : M. CONAN Jean , Mmes Marie-Claire PERROT, Marie-Louise GIMART.

Procurations: Thérèse JAMET à Michel LE GRAND
Guy MONFORT à Marcel TURUBAN
Jean-Jacques PRIGENT à Jean-Yves PEDRON

Secrétaire de séance : Loïc GUILLOU

Était également présente : Mme BRIAND Sylvie - Secrétaire générale

2012.07.01.01-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le procès-verbal de la séance du 5 juillet 2012 est adopté à l'unanimité.

2012.07.02.01- RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE

Le Maire informe l'assemblée que de nouvelles dispositions ont été introduites par la loi du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, avec application au 22 février 2007 (article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

Dorénavant, pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promu est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant toutes les conditions pour cet avancement et qualifiés de « promouvables ».

Ce taux, appelé « ratio promu – promouvables », remplace l'ancien système des quotas et est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique Paritaire. Il peut varier entre 0 et 100 %.

Cette disposition est obligatoire et concerne tous les grades d'avancement quel que soit la filière et le mode d'accès sauf ceux du cadre d'emplois des agents de police.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 19 juin 2012,
Le Maire propose à l'assemblée de fixer les ratios d'avancement de grade pour la collectivité à compter du 1^{er} janvier 2012 :

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIO (%)
Adjoint Adm. Principal de 1ère classe	Echelon spécial d'adjoint adm. Pcpl de 1ère cl.	100
Adjoint Technique Pcpl de 2ème classe	Adjoint technique principal de 1ère classe	100
Adjoint Technique de 1ère classe	Adjoint technique principal de 2ème classe	100

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'adopter les ratios proposés.

2012.07.03.01- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Suite à l'avis de la Commission Administrative Paritaire, la commission du personnel s'est réunie le 16 juillet dernier et a proposé les avancements de grades pour des employés communaux.

Aussi, suite à ces avancements, il est nécessaire de procéder à la modification du tableau des effectifs :

<i>Secteurs</i>			
<i>Secteur Administratif</i>			
Attaché territorial	A	1	1
Adjoint Administratif principal 1ère classe	C	1	1
Échelon spécial			
Adjoint Administratif 1ère classe	C	1	1
Adjoint Administratif 2ème classe	C	2	2
TOTAL	C	5	5
<i>Police</i>			
Chef de police municipale	C	1	1
TOTAL	C	1	1
<i>Secteur Technique</i>			
Agent de maîtrise principal	C	3	3
Adjoint technique pcpl de 1ère classe	C	1	1 (35H)
Adjoint technique principal 2ème classe	C	3	2 (35 h) 1 (20H)
Adjoint technique de 1ère classe	C	3	2(35 h) 1 (30H)
Adjoint technique de 2ème classe	C	4	1(35) 1 (28 h) 1 (15 h) 1 (17h30)
TOTAL	C	14	14
<i>Secteur social</i>			
Agent spécialisé école maternelle 1ère classe	C	2	2 (35 h)
TOTAL	C	2	2
TOTAL GENERAL		22	22

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte le tableau des effectifs ci-dessus.

2012.07.04.01- DEMANDE DE PARTICIPATION AU FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT (Conseil Général)

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la demande du conseil général concernant une participation au FSL (Fonds de solidarité pour le logement), fonds géré par la Caisse d'Allocations Familiales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'accorder un financement dans le cadre du FSL à hauteur de 0,30 € par habitant et par an soit 444,30 €.

2012.07.05.01-DON A L'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DON A L'ASSOCIATION DES SAPEURS-POMPIERS DE LÉZARDRIEUX

Rapporteur : M. Le Maire

Suite à la manifestation organisée par les sapeurs pompiers de Lézardrieux lors de la fête nationale du 14 juillet, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'accorder un don d'un montant de 300,00 € à l'Association des Sapeurs-Pompiers à titre de soutien.

2012.07.06.01-CENTRE DE SECOURS ET D'INCENDIE : FONDS DE CONCOURS

Rapporteur : M. le Maire

Lors de sa séance du 4 octobre 2011, le conseil communautaire après en avoir délibéré décidait de verser un fonds de concours représentant 50% des travaux H.T. pour les travaux de réhabilitation du Centre d'Incendie et de Secours de Lézardrieux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité sollicite auprès de la communauté de commune le versement de ce fonds de concours représentant 50% des travaux H.T.

Le coût total H.T. des travaux est de 308 214,73 €.

2012.07.07-01AIRE DE CARÉNAGE : FONDS DE CONCOURS

Rapporteur : Jean CONAN

Lors de sa séance du 23 août 2011, le Conseil Communautaire après en avoir délibéré décidait que la construction de l'aire de carénage dont le montant des travaux s'élève à 783 713 € H.T. était un projet communautaire et attribuait de ce fait un fonds de concours de 50 000,00 € à notre collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de solliciter l'octroi de ce fonds de concours de 50 000,00 € auprès de la communauté de communes.

2012.07.08.01-RENOUVELLEMENT DE BAIL : MAISON ET GARAGE JOUXTANT LE CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS

Rapporteur : M. le Maire

Par délibération en date du 15 décembre 2011, le conseil municipal fixait le prix du loyer à 150,00 € pour la location du garage jouxtant le centre d'incendie et de secours durant la durée des travaux de la caserne et ce jusqu'au 31 juillet 2012.

Dans le bail, il était mentionné que le garage devait être restitué à ses propriétaires pour le 31 juillet. Or les travaux ne seront terminés que le 30 octobre 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal sollicite le renouvellement du bail moyennant une location de 150,00 € par mois pour la location du garage pendant les travaux de la caserne, et autorise le Maire à signer le bail à intervenir.

2012.07.09.01- QUESTIONS DIVERSES

Vols des fleurs au cimetière : un article a été mis dans la presse. La solution consisterait en la pose d'une gâche électrique programmable sur le portillon.

Allée des Marronniers : un sens interdit sauf livraison a été mis en haut de Kermenguy. Cette interdiction est valable jusqu'au carrefour de Roc'h Briadis. La rue Roc'h Briadis est maintenant aussi protégée par deux STOP. M. le Maire a prévenu la gendarmerie et demandé que des contrôles de gendarmerie soient réalisés.

2012.07.10.01- INFORMATIONS DIVERSES

24 juillet 2012 : Réception et inauguration des travaux de restauration du clocher,
07 août 2012 : Cérémonie du Carpont,

Projet du Groupe Sauvage : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande du promoteur d'acquérir le terrain communal de l'ancien lavoir pour une superficie de 64 m²

La séance est levée à 19h45